

Nombre de conseillers en exercice : 15

**D-2023-04**

**Présents** : 14

**Votants** : 14

**Pouvoir** : néant

Date de convocation : 16 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-deux mai janvier, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de **Madame Françoise DELAGE**, Maire.

**PRÉSENTS** : Mmes Magali AGAPIT, Elodie CHARRIÈRE, Françoise DELAGE, Françoise GAUTIER-MARANDAT, Anne-Sophie GODIER, Béatrice JEAN, Laurence RODRIGUEZ, Marie-Pierre VIGIER.

MM. Philippe CHARBEIX, Cédric DOUILLARD, Jean-Noël GUEDON, Pascal MORELET, Jean-François REDON, Éric SUIRE.

**ABSENT EXCUSÉ** : M. Romain LEBRAUD

**POUVOIR** : aucun pouvoir

Mme Magali AGAPIT est élue secrétaire de séance.

\*\*\*

Préliminaire au conseil municipal :

- Intervention de Bernard CROIZET et Didier BERNIER représentant la section Nature et Patrimoine, pour rappeler le problème d'assiette d'un chemin rural qui empiète sur la parcelle d'un administré. Ce dernier, pour le moment, n'a pas répondu aux différentes sollicitations.

L'association souhaite que la municipalité insiste pour que le chemin soit rétabli dans son assiette après les moissons (blé sur la parcelle).

- Françoise GAUTIER-MARANDAT évoque des problèmes d'écoulement au niveau de la source de l'Echelle, et demande si la section pourrait y remédier. Un acte de rétrocession de la parcelle est en cours avec Grand Angoulême.

- Approbation du compte-rendu de la séance du 3 avril 2023, des remarques sont tout de même apportées notamment sur la difficulté de réceptionner les pièces jointes via l'application IDeLibre. Par sécurité, les élus souhaitent que tous les documents de séances soient envoyés par mail.

#### **1. Délibération : Réaménagement du Relai Petite Enfance / Lieu Accueil Enfant-Parent – demandes de subventions**

Les services de la Caisse d'Allocation Familiale et la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental se sont déplacés pour visiter les locaux du Relai Petite Enfance / Lieu Accueil Enfant-Parent. A l'issue de cette venue, il est demandé à la commune de procéder à un réaménagement des lieux.

Ces travaux consistent en la création d'un bureau favorisant les échanges et d'une chambre avec aération. Leur coût a été estimé à 22 866,49 € HT, ils sont éligibles au Fonds de concours Solidarité de Grand Angoulême et peuvent également bénéficier d'une aide financière de la C.A.F.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le plan de financement présenté

- D'autoriser madame le Maire à solliciter les financeurs et à signer tout document.

## 2. Délibération : pose de volets roulants isolants thermiques – demandes de subventions

La commune souhaite installer des volets roulants isolants thermiques sur les bâtiments de la mairie, et de l'école.

Ces travaux vont permettre d'améliorer significativement le confort des usagers et de réduire les déperditions d'énergies.

Le coût de la dépense s'élève à 39 463,37 € H.T.

Les financeurs publics vont être sollicités au titre de différents dispositifs, notamment l'Etat via le Fonds Vert, le Département via le Soutien à l'Initiative Locale et Environnementale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le plan de financement présenté
- D'autoriser madame le Maire à solliciter les financeurs et à signer tout document.

## 3. Délibération : demande de subvention au titre du F.D.A.C. 2023

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est prévu, dans le cadre du budget 2023, de faire réaliser des travaux de remise en état des voies communales.

Suite à la consultation, le coût des travaux s'élève à 75 641,04 HT soit 90 769,35 € TTC.

Elle informe les élus que la commune peut bénéficier en 2023 d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes au taux de 30% du montant hors taxe, plafonnée en fonction du coût d'entretien (fixé à 0.8309€/m) et de la longueur de voirie classée au 1er janvier 2005.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser madame le Maire à solliciter les financeurs et à signer tout document.

## 4. Délibération : subvention aux associations

Madame le Maire laisse la parole à Eric SUIRE, vice-président de la commission « vie associative » afin de présenter l'analyse faite des demandes de subventions et propose d'attribuer les crédits comme défini dans le tableau ci-dessous :

Organisme demandeur	Montant attribué
Croix Rouge de Villebois-Lavalette	200 €
Comité d'Animation de Dignac	1 500 €
Chapitres	200 €
Dignac Pétanque	350 €
ADMR – Antenne de Dignac	200 €
Chevaux du Vallon	350 €
A.S.P.H.L. Handball	15 €
G.A. Athlétisme	75 €
Coopérative Scolaire	1 800 €
<b>total</b>	<b>4 690 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'accepter la répartition des subventions comme énumérée dans le tableau ci-dessus et d'autoriser madame le Maire à procéder aux virements.

5. **Délibération : participation aux frais de fonctionnement de la classe ULIS de Moutiers-sur-Boëme**

Un enfant domicilié sur notre commune est scolarisé en classe ULIS (Unités Localisées d'Instruction Scolaire) à l'école de Mouthiers-sur-Boëme

Madame le Maire fait état du récapitulatif des charges de fonctionnement de l'école, le coût moyen par élève a été fixé à 723,65 euros pour l'année scolaire 2021-2022. La commune de Mouthiers a décidé de réclamer 450 € par enfant en classe élémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'autoriser madame le Maire à signer la convention et à procéder au virement de la somme demandée.

6. **Mission de Conseil en Energie Partagée proposée de Grand Angoulême**

Concernant cette prestation et au regard des éléments en sa possession, le conseil municipal n'est pas unanime pour une adhésion en 2023.

Questions diverses :

➤ **Devis pour la réfection des murs des cimetières de Cloulas et Beaulieu :**

**Interlocuteur :** Pascal Morelet

Concernant les travaux prévus pour les murs des cimetières de Cloulas et de Beaulieu, les Amis du Patrimoine et le CIDIL ont été consultés.

DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANTS HT
CIMETIERE DE CLOULAS	CIDIL	15 274,86 €
	LES AMIS DU PATRIMOINE	16 437,50 €
CIMETIERE DE BEAULIEU	CIDIL	4 005,00 €
	LES AMIS DU PATRIMOINE	6 500,00 €

L'offre du CIDIL étant la moins disante, elle est retenue à la condition que le devis soit bien établi fournitures comprises.

➤ **Commission de sécurité de la Préfecture**

**Interlocuteur :** Pascal Morelet

La commission a réalisé sa visite de sécurité, elle concernait la mairie, les bâtiments scolaires et les salles sous mairie. Plusieurs préconisations ont été faites, elles seront mises en œuvre dès que possible.

➤ **Maison de Santé Pluridisciplinaire**

- Pascal MORELET informe l'assemblée que les travaux sont pratiquement achevés, cependant des réserves vont être faites pour les peintures.

- Philippe CHARBEIX prend la parole et indique que les baux ont été transmis à l'approbation des médecins, la signature entre les parties est prévue à la fin du mois de mai.

L'inauguration de la Maison de Santé est prévue pour le début du mois d'octobre.

➤ **Projet réaménagement de la salle d'activités**

Françoise GAUTIER-MARANDAT pose la question du début des travaux de rénovation de la salle d'activités de l'école.

Pascal MORELET signale qu'une proposition de l'ATD nous est parvenue cette semaine, cette étude mentionne un coût trop élevé pour la ligne budgétaire.

Il est proposé de contacter une entreprise générale de travaux, qui pourrait assurer tous les corps de métiers à intervenir dans le projet (isolation, électricité, plomberie, peinture...).

➤ **Entretien de la commune**

Jean-Noël GUEDON reçoit de nombreuses remarques concernant l'entretien de la commune (fauchage) il évoque des problématiques de gestion du personnel (absences, arrêts maladie, temps de travail...)

Pour rappel, la commune peut embaucher un agent pendant 3 mois (surcroît d'activité temporaire), la ligne budgétaire a été provisionnée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h55.

La secrétaire de séance,  
**Magali AGAPIT**



Le Maire de Dignac,  
**Françoise DELAGE**

